
[Imprimer](#)

Participez à la concertation sur les stratégies de façades maritimes, avec leurs enjeux EMR !

Image

LA DEMARCHE

Avec ses espaces maritimes et littoraux la France possède un patrimoine naturel remarquable et un

potentiel de développement socio-économique important. La mer et le littoral font déjà l'objet de nombreux usages, ils sont aussi soumis à de nombreuses pressions du fait du changement climatique, des pollutions terrestres ou de l'impact des activités humaines. Afin de garantir le bon état écologique et une meilleure valorisation économique et sociale de la mer et du littoral, la Stratégie nationale pour la mer et le littoral a été adoptée en février 2017.

Cette stratégie :

- fixe les objectifs de long terme : la transition écologique, le développement d'une économie bleue durable, le bon état écologique du milieu marin et l'influence internationale de la France en tant que nation maritime ;
- donne un cadre d'action au travers de quatre orientations stratégiques : s'appuyer sur la connaissance et l'innovation ; développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients ; soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins ; promouvoir une vision française au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales et porter les enjeux nationaux.

Pour chacune des façades maritimes en métropole, un document de planification – le document stratégique de façade – doit préciser les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale en fonction des spécificités locales. Il comportera une planification spatiale sous la forme d'une carte des vocations. Les documents stratégiques de façade sont élaborés par l'État en concertation avec les acteurs maritimes et littoraux réunis dans le conseil maritime de façade et font l'objet d'une concertation préalable avec le public.

[En savoir plus sur le site Géolittoral*](#)

LE CALENDRIER

11 janvier-25 janvier 2018 : Annonce de la concertation préalable

26 janvier-25 mars 2018 : Concertation en ligne et en région

Du 26 janvier au 25 mars 2018, le public est invité à s'inscrire sur le site Internet dédié et à formuler des propositions argumentées pour chaque façade maritime autour de grands thèmes de réflexion contextualisés (environnement, économie, risques...).

Avril 2018 : Synthèses

Les contributions du public rassemblées lors de cette concertation feront l'objet d'une synthèse par les services de l'État. Au mois d'avril, cette synthèse sera portée à la connaissance des Conseils maritimes de façade, instance consultative et partenariale. L'État s'engage à expliciter la

manière dont il prend en compte les enseignements tirés de la concertation dans l'élaboration des projets de documents stratégiques de façade.

Novembre 2018 à janvier 2019 : Consultation sur les projets de stratégies

Les projets de documents stratégiques de façade feront l'objet d'une consultation finale du public (par voie électronique) et des instances consultatives au deuxième semestre 2018, avant d'être adoptés début 2019. Ils seront suivis de l'élaboration d'un plan d'action et d'un dispositif de suivi d'ici 2021.

Avril 2019 : Adoption des stratégies de façade maritime

POUR PARTICIPER

<https://www.merlittoral2030.gouv.fr/#block-ecedi-utils-dialoguonscurrentprojectsblock>